

TITRE PROFESSIONNEL PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENTS TECHNIQUES

JE M'INSCRIS À CETTE FORMATION

MÉTIER

Le peintre applicateur de revêtements techniques est un ouvrier hautement qualifié dans les travaux de finition intérieure. Il intervient aussi bien dans les bâtiments neufs que dans les chantiers de rénovation, parfois occupés, pour réaliser des prestations soignées de peinture, de décoration murale et de pose de revêtements de sol. Il applique des peintures haut de gamme, des enduits décoratifs, des revêtements muraux premium et des sols spécifiques. Il maîtrise les techniques d'application manuelle et mécanique (basse et haute pression). Il veille au respect des normes techniques, des consignes de sécurité, et adopte une démarche éco-responsable. Il peut également représenter l'entreprise auprès du client, notamment lors de la réception de chantier.

MÉTIERS VISÉS

- Peintre en bâtiment
- Peintre décorateur
- Peintre d'intérieur
- Chef d'équipe second œuvre
- Poseur de revêtements muraux et de sols spécifiques.

OBJECTIFS

Former des professionnels capables de :

- Réaliser des travaux de peinture et de finition haut de gamme à l'intérieur des bâtiments.
- Mettre en œuvre des techniques d'application spécifiques, y compris l'utilisation de matériels à projection.
- Poser des revêtements muraux et des revêtements de sols délicats.
- Appliquer les règles de sécurité, notamment sur les chantiers en hauteur.
- Assurer la relation client et représenter l'entreprise sur les chantiers.
- Communiquer efficacement avec les acteurs du chantier et rendre compte de l'avancement des travaux.

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau 3 (CAP) dans le secteur du bâtiment ou justifier de 3 ans d'expérience dans le domaine.
- Maîtriser les savoirs de base en français et mathématiques.
- Être capable de comprendre une consigne complexe en français.
- Avoir une bonne vision dans l'espace et une maîtrise minimale des outils numériques.
- Aptitude au travail en hauteur.

DURÉE

- 2 ans
- Adaptée à votre profil après positionnement et besoin spécifique.

DÉLAI D'ACCÈS

- Apprentissage : L'entrée en formation s'effectue entre septembre et novembre, l'apprenti doit avoir réalisé un positionnement et validé son projet professionnel avec un conseiller du CFA.
- Formation continue : Les délais d'accès dépendent du calendrier des sessions. Pour connaître les dates de début et les places disponibles, nous vous invitons à nous contacter.

CONDITIONS D'ACCÈS

- **Par la voie de l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation:**
L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat

PUBLIC CONCERNÉ

Contrat d'apprentissage :

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus, ou dès 15 ans pour les élèves ayant terminé la classe de 3e.
- Sans limite d'âge pour :
 - Les personnes en situation de handicap reconnues.
 - Les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, nécessitant le diplôme visé.
 - Les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles.

Contrat de professionnalisation :

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus souhaitant compléter leur formation initiale.
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi).
- Bénéficiaires de certains minima sociaux, sans condition d'âge, notamment :
 - Revenu de solidarité active (RSA).
 - Allocation de solidarité spécifique (ASS).
 - Allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI), sans condition d'âge.

Autres dispositifs :

- Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, retraités actifs ou toute personne souhaitant se former ou se reconvertis.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Situations de formations en salles (apports théoriques)
- Situations de formation en atelier (apports pratiques)
- Retours d'expérience
- Travaux collaboratifs

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteurs
- Ateliers équipés des technologies de pointe
- Postes individuels et/ou collectifs

d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.

- **Pour les autres dispositifs:** Une convention de stage devra être signée avec une entreprise d'accueil.

LIEU DE FORMATION

BTP CFA NANGIS

Enseignements professionnels

- Préparer les surfaces et sécuriser l'environnement du chantier.
- Réaliser des travaux de peinture de finition haut de gamme sur murs, plafonds et menuiseries.
- Appliquer des enduits décoratifs et des effets de style (patines, effets décoratifs).
- Poser des revêtements muraux design (type intissé, vinyle, etc.) avec précision.
- Réaliser des travaux de peinture en projection : basse pression, haute pression sans air.
- Préparer et poser des revêtements de sols singuliers (souples, textiles, techniques).
- Utiliser des outils numériques pour le suivi de chantier et la relation client.
- Conseiller les clients, rendre compte des interventions et représenter l'entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage

- Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.
- Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.
- Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Évaluation certificative conforme aux modalités de l'organisme certificateur

- Apprentis : épreuves ponctuelles
- Stagiaires de la Formation Professionnelle Continue : épreuves ponctuelles

Domaine professionnel

- RNCP35505BC01 – Réaliser des travaux de peinture haut de gamme à l'intérieur de bâtiments
- RNCP35505BC02 – Appliquer des peintures en basse et haute pression et poser des revêtements délicats
- RNCP35505BC03 – Communiquer et représenter l'entreprise auprès du client

POURSUITE DE FORMATION

- Bac Pro Aménagement et finition du bâtiment.

VALIDATION DU DIPLÔME

Formation inscrite au RNCP permettant la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences

- RNCP35505
- Date d'échéance : 31/07/2025
- Certificateur :: Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

- Outilage individuel et/ou collectif

MOYENS HUMAINS

- Formateurs d'Enseignement Professionnel
- Formateurs d'Enseignements Généraux
- Responsable de Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)

TARIFS

Apprentissage

- Frais de formation pris en charge à 100 % par l'OPCO de l'entreprise.
- Pas de reste à charge pour l'employeur (sauf cas exceptionnels).

Contrat de Professionnalisation

- Prise en charge partielle ou totale des frais de formation par l'OPCO.
- Un reste à charge peut exister pour l'entreprise si le coût dépasse le plafond fixé.

Plan de développement des compétences (PDC)

- Pour les salariés en poste :
 - **Frais de formation** : pris en charge totalement ou partiellement par l'OPCO, selon les critères applicables à l'entreprise.
 - **Cout salarial** : l'OPCO peut également financer tout ou partie de la rémunération du salarié pendant la formation, en fonction de la situation de l'entreprise et des règles de l'OPCO.

Autres financements

- Contactez-nous pour un devis et un plan de financement personnalisé.

ACCESIBILITÉ HANDICAP

Cette formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Des aménagements peuvent être mis en place pour adapter le parcours à vos besoins. Pour étudier votre situation, contactez notre référent handicap.

FICHE RNCP